

Bien entendu, il existe un autre facteur dont le député n'a pas parlé dans sa question et c'est que le secteur pétrolier et gazier du Canada est passablement important et qu'il crée également des emplois. Il nous faut tenir compte de ce fait et des autres avantages possibles qu'il présente, car si nous prenons des dispositions dont les effets se révèlent un peu trop négatifs pour le secteur de l'énergie, nous risquons de perdre des emplois.

Le problème est très complexe. Nous prendrons le temps qu'il faudra pour en discuter avec les producteurs, les provinces productrices de pétrole, et, bien entendu, nous veillerons de près aux intérêts des consommateurs. Voilà pourquoi nous avons déclaré que, d'après nous, l'entente précise clairement que la limite de 75 p. 100 s'applique autant à la hausse qu'à la baisse.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'IMPOSITION D'UN DROIT SUR LES TOMATES ITALIENNES

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre sait peut-être que les producteurs de tomates, et surtout les conditionneurs, sont vivement préoccupés depuis que l'on a décidé en juin dernier d'importer des tomates d'Italie et d'autres pays. Le ministre sait peut-être également que les producteurs sont loin d'être rassurés au seuil d'une nouvelle saison de repiquage. En fait, jusqu'ici c'est son ministère qui s'est occupé d'enquêter sur l'imposition de droits compensatoires.

Le ministre peut-il nous dire à la Chambre si ses enquêtes sont terminées et si les producteurs et les conditionneurs peuvent espérer une solution à ce problème?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Madame le Président, comme le député l'a mentionné dans sa question, il y a effectivement eu une demande de la part des conserveries canadiennes afin que nous menions une enquête en vertu des droits compensatoires pour certains types de tomates, savoir les tomates rondes et pelées mises en conserve, provenant de certains pays. Notre enquête est terminée et nous en sommes venus à la conclusion qu'effectivement des subsides sont accordés par certains pays. De plus, lorsqu'un dommage est causé à l'industrie canadienne, le gouvernement, à la suite de cette enquête, a recommandé et a accepté d'imposer des droits compensatoires de 10 cents la livre en ce qui a trait aux tomates rondes et pelées mises en conserve et en provenance d'Italie.

Questions orales

• (1430)

[Traduction]

LES PÉNITENCIERS

STONEY MOUNTAIN (MAN.)—LA MÉTHODE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier, la station radio CJOB de Winnipeg a fait état d'une affaire d'ordures survenue au pénitencier de Stoney Mountain au Manitoba. Le camion des ordures ménagères qui fait la tournée quotidienne ramasse également des casseroles, des assiettes, des aliments, des couvertures, des chaussures et des viandes jetées aux poubelles, et tous les jours, les habitants de la localité se rendent au dépotoir de Stonewall pour les récupérer. Le ministre voudrait-il faire mener une enquête immédiatement pour mettre un terme à cette situation? Voudrait-il aussi s'assurer qu'il n'en est pas ainsi dans tous les pénitenciers fédéraux?

Une voix: C'est ce qu'on appelle créer de l'emploi.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, bien sûr que je vais chercher à savoir s'il y a quelque vérité dans les allégations du député et je communiquerai avec lui.

M. Nielsen: Le grand scandale des poubelles.

* * *

LES PORTS

LA NÉCESSITÉ DE TRAVAUX DE DRAGAGE À LIVERPOOL (N.-É.)

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Transports. Le 24 mars, le 12 mai et le 4 juin 1982, je lui ai écrit, ainsi qu'au ministre des Travaux publics, au sujet de la profondeur insuffisante du port de Liverpool, dans le comté Queen, en Nouvelle-Écosse, soulignant l'urgence de travaux de dragage dans cette région. Tout ce que j'ai reçu jusqu'à maintenant, ce sont des accusés de réception de la part de l'adjoint spécial du ministre.

La société Steel and Engine Products Limited a perdu des contrats de remise en état de navires pour le compte du gouvernement et d'entreprises privées à cause de la profondeur insuffisante du port. En outre, les opérations des sociétés Bowater's Mersey Paper Company, Mersey Seafoods et de la Liverpool Queens Industrial Commission ont été grandement restreintes, ce qui a entraîné la perte de débouchés sur le marché du travail pour les habitants de la ville. Étant donné ces difficultés, pouvons-nous espérer que le gouvernement annonce des travaux de dragage dans le port de Liverpool?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, par expérience je sais que mon ministère tarde rarement à prendre une décision sans une bonne raison. Je me renseignerai à ce sujet et donnerai au député une réponse le plus tôt possible, sûrement aujourd'hui.